ÉBRIÉTÉ

(export du DFSM au 16/11/2026 à 07:25)

syn IVRESSE-2 syn Ivrongnie

[1] ÉBRIÉTÉ Médecine - Médecine

nom fém.
Etymologie FEW III, 200b ebrietas

Définition

État d'une personne ivre à la suite de l'absorption du vin, de la bière, etc... et susceptible de provoquer des déséquilibres dans le corps humain.

Citations

- Oultre est a noter que tout homme qui a cerveau debile se doit garder de s'enyvrer souvent, car frequenter ebrieté, selon que dit Avicenne en la IIe distinction du premier au chapitre du regime de l'eaue et du vin, engendre six grans inconveniens en corps humains.
  Anon. [Arnaud de Villeneuve], *Regime santé du corps, 1480, 47.*